

Communiqué de presse N°10/2010 du ROSO : Meru : Le ROSO porte plainte contre la société Ecobois pour infraction à la législation des installations classées.

Le ROSO poursuit son combat contre la société Ecobois et son gérant M Gregory Blot , implanté illégalement le long de l'autoroute A16 sur la commune de Meru. En effet, après avoir été déboutée au tribunal administratif, la société Ecobois est à ce jour en infraction totale avec la législation sur les installations classées. Le ROSO a donc déposé plainte le 8 septembre auprès du procureur du tribunal de grande instance de Beauvais. Cette plainte vise deux infractions :

- exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux non autorisée (arrêté préfectoral de refus s'applique suite à la décision du tribunal administratif).
- Exploitation d'une installation de traitement de déchets de bois visée à la rubrique 322 des installations classées et supérieure à 10000m³

Dans les deux cas, le ROSO a demandé l'arrêt immédiat de l'exploitation et la remise en état du site. La plainte du ROSO est appuyée par un constat de la DREAL ayant pu relever ces infractions courant septembre.

Par ailleurs, le ROSO s'étonne de l'activité de broyage sur le site, de déchets de bois de bâtiment. En effet, la société Ecobois réalise le broyage de bois souillés et non triés : bois avec peinture, colle...probablement en vue d'une valorisation Biomasse. (Chaudière de Beauvais ?). Ces produits « biomasse énergie » s'avèrent incompatibles avec une valorisation biomasse énergie comme indiqué sur la page d'accueil de la société Picardie Energie Bois, dont M Blot est actionnaire . En effet, seul les produits de classe A sont autorisés (déchets non souillés, non adjuvés).